





● Collecte des ordures ménagères    ● Collecte du tri    ● Pas de collecte (jours fériés)

## POUBELLES GRISES ORDURES MÉNAGÈRES

**MERCREDI**

1 SEMAINE SUR 2



**CE QUI RESTE APRÈS AVOIR FAIT LE TRI :** restes alimentaires, poussières, les papiers non recyclables...  
Les déchets déposés dans le bac gris doivent être conditionnés dans des sacs fermés hermétiquement.



Les couvercles doivent être fermés.



Les déchets posés au sol ne sont pas collectés.



Les bacs doivent être sortis la veille du jour de collecte après 19h et rentrés le jour de la collecte.

### ATTENTION

- ▶ Les ordures ménagères (bacs gris) sont collectées les **mardis 3 et 10 janvier** puis un **MERCREDI** sur deux à partir du 25 janvier.
- ▶ La collecte des ordures ménagères du mercredi **1er novembre** est avancée au **mardi 31 octobre** → Pensez à sortir vos bacs gris le **lundi 30 octobre au soir**.

## POUBELLES JAUNES TRI

**MERCREDI**

1 SEMAINE SUR 2



**TOUS** les emballages en carton, plastique et métal  
**TOUS** les papiers (sauf mouchoirs, nappes, essuie-tout...)

Les déchets recyclables déposés dans le bac jaune doivent être déposés en vrac et non conditionnés dans un sac.

## SALLE DES FÊTES : conditions d'utilisation

La salle des fêtes est mise à la disposition des associations les soirs de semaine pour la pratique de différentes activités (gymnastique d'entretien, danses sportives,...). Notre secrétariat assure le suivi des locations (remises des clés,

états des lieux, contrôles divers...) et veille également à la propreté des lieux.

La salle des fêtes n'est pas louée aux personnes extérieures au village sauf si elles sont parrainées par un habitant de la commune. Le par-

rainage est limité à une seule fois par an et par famille.

La salle des fêtes est louée sur l'ensemble du week-end mais la manifestation est autorisée uniquement le samedi soir.

TARIFS 2023	Habitants	Associations	Extérieurs parrainés
Grande salle première utilisation dès la seconde utilisation	310 euros 1.000 euros	75 euros 150 euros	1000 euros
Petite salle première utilisation dès la seconde utilisation	100 euros 150 euros	15 euros	
Matériel de sonorisation	76 euros	76 euros	230 euros
Enceintes seules	gratuit	gratuit	gratuit
Camping (par jour)	500 euros	250 euros	750 euros

Pour les réunions, assemblées générales ou manifestations ne nécessitant que l'utilisation du micro, la sonorisation sera mise à disposition gracieusement.

## CIMETIÈRE : tarifs appliqués pour les concessions

La commune dispose de concessions simples et de cases de colombarium.

Les concessions simples (2 places) peuvent être louées pour :

- 15 ans au prix de 120 euros,
- 30 ans au prix de 190 euros,
- 50 ans au prix de 230 euros.

Les cases du colombarium sont disponibles pour une durée de 15 ans au prix de 200 euros. Pour le "Jardin du souvenir" : merci de vous adresser en mairie pour plus de renseignements.

**?** Pour toute autre question, vous pouvez joindre la 3CM

Par téléphone au 04 78 06 39 37 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Par mail à l'adresse [infos@3cm.fr](mailto:infos@3cm.fr)  
Sur le site web [www.3cm.fr](http://www.3cm.fr)

En vous rendant à l'accueil :  
ZAE CAP & CO  
485 rue des valets  
01120 Montluel



# MANIFESTATIONS LOCALES

## JANVIER

8 janvier	<b>Repas et AG</b>	SAPEURS POMPIERS	Petite salle des fêtes
13 janvier	<b>Vœux du Maire</b>	MUNICIPALITÉ	Grande salle des fêtes
15 janvier	<b>Épiphanie</b>	SOUTIEN PAROISSIAL	Salle de catéchisme
28 janvier	<b>Tirage des rois et AG</b>	ANCIENS COMBATTANTS	Petite salle des fêtes

## FEVRIER

4 février	<b>AG</b>	STE DE PÊCHE	Petite salle des fêtes
4 février	<b>Vente de boudins</b>	STE DE CHASSE	Local des associations
25 février	<b>Carnaval</b>	COMITÉ DES FÊTES	Place Aristide Briand

## MARS

5 mars	<b>Thé dansant</b>	ANCIENS COMBATTANTS	Grande salle des fêtes
11 mars	<b>Cuisse de bœuf</b>	CLUB CANIN JONS-NIÉVROZ	Grande salle des fêtes
18/19 mars	<b>Weekend tartes</b>	SOU DES ÉCOLES	Place Aristide Briand
25 mars	<b>Vente de saucissons</b>	SAPEURS POMPIERS	Local des associations

## AVRIL

2 avril	<b>Chasse aux œufs</b>	PARENTS D'ÉLÈVES	Centre village
2 avril	<b>Exposition peinture</b>	COMITÉ DES FÊTES	Gde/pte salle des fêtes
15 avril	<b>Safari grosses truites</b>	STE DE PÊCHE	Carpodrome
23 avril	<b>Thé dansant</b>	SOLEIL D'AUTOMNE	Grande salle des fêtes

## MAI

8 mai	<b>Commém.+Vin d'honneur</b>	ANCIENS COMBATTANTS	Monument aux Morts
-------	------------------------------	---------------------	--------------------

## JUIN

10 juin	<b>Gala de danse</b>	TEN'DANCE	Grande salle des fêtes
11 juin	<b>Paëlla</b>	ANCIENS COMBATTANTS	Camping
25 juin	<b>Soirée dansante</b>	COMITÉ DES FÊTES	Camping
30 juin	<b>Fête de l'école</b>	PARENTS D'ELEVES	Cour des écoles
30 juin	<b>Paëlla</b>	SOU DES ÉCOLES	Local des associations

# MANIFESTATIONS LOCALES

## JUILLET

1 juillet	<b>Gala de danse</b>	CLUB LOISIRS POUR TOUS	Grande salle des fêtes
1 juillet	<b>Estivale Niévrande</b>	MUNICIPALITÉ	Camping
14 juillet	<b>Journée champêtre</b>	ANCIENS COMBATTANTS	Camping
22 juillet	<b>Journée champêtre</b>	STE DE CHASSE	Grande salle des fêtes

## SEPTEMBRE

2 septembre	<b>Inscriptions</b>	TEN'DANCE	Salle Henri Dunant
2/3 septembre	<b>US Festival</b>	RIDERS COUNTRY	Pte+Gde salle des fêtes
24 septembre	<b>Farfouille</b>	COMITÉ DES FÊTES	Camping

## OCTOBRE

7 octobre	<b>Safari grosses truites</b>	STE DE PÊCHE	Carpodrome
7 octobre	<b>Vente de brioches</b>	ADAPEI / MUNICIPALITE	Mairie
7 octobre	<b>Repas dansant</b>	SAPEURS POMPIERS	Grande salle des fêtes
14 octobre	<b>Opération Niévroz Propre</b>	MUNICIPALITÉ	Mairie
14 octobre	<b>Soirée théâtre</b>	COMITÉ DES FÊTES	Grande salle des fêtes
15 octobre	<b>Courses des barques</b>	ANSN	Stade Nautique
21 octobre	<b>Repas dansant</b>	CLASSES EN 3	Grande salle des fêtes
28 octobre	<b>Atelier Halloween</b>	PARENTS D'ÉLÈVES	Petite salle des fêtes

## NOVEMBRE

4 novembre	<b>Loto</b>	SOU DES ÉCOLES	Grande salle des fêtes
11 novembre	<b>Commém.+Vin d'honneur</b>	ANCIENS COMBATTANTS	Monument aux Morts
11 novembre	<b>Banquet</b>	ANCIENS COMBATTANTS	Grande salle des fêtes
16 novembre	<b>Beaujolais Nouveau</b>	ANCIENS COMBATTANTS	Petite salle des fêtes

## DECEMBRE

2 décembre	<b>Sons et lumières</b>	MUNICIPALITÉ	Gde/Pte salle des fêtes
1-8 décembre	<b>Vente de sapins de Noël</b>	SOU DES ÉCOLES	Local des associations
10 décembre	<b>Repas du 3<sup>ème</sup> âge</b>	MUNICIPALITÉ - CCAS	Grande salle des fêtes
14 décembre	<b>Spectacle des écoles</b>	SOU DES ÉCOLES	Grande salle des fêtes
16 décembre	<b>Préparation des colis de Noël</b>	MUNICIPALITÉ - CCAS	Grande salle des fêtes
31 décembre	<b>Réveillon</b>	RIDERS COUNTRY	Grande salle des fêtes



## DÉCHÈTERIE DU MOULIN

### Site à la Boisse

1064 Chemin de la Plaine  
01120 La Boisse  
Ouverture du lundi au samedi  
8h30 - 11h45 et 13h30 - 17h45.  
[www.3cm.fr](http://www.3cm.fr) - [info@3cm.fr](mailto:info@3cm.fr)

## EMPLOI

### Mission Locale Jeunes

5<sup>er</sup> Avenue des Sports  
01000 Bourg en Bresse  
**04 74 45 35 37**  
[www.mljbourg.com](http://www.mljbourg.com)

### Pôle Emploi

Agence de Meximieux :  
Rue de Verchères  
01800 Meximieux  
Agence de Miribel :  
71 Rue du Tour  
01700 Miribel  
**39 49**  
[www.pole-emploi.fr](http://www.pole-emploi.fr)

### Satoemplois

[www.satoemplois.com](http://www.satoemplois.com)

## ENFANCE

### Association

**Les enfants du Val Cottey**  
72 Le Mail  
01120 Dagneux  
**04 78 06 45 36**  
[centrevallcottey@gmail.com](mailto:centrevallcottey@gmail.com)



### Centre de loisirs "Les Lômes"

295 Rue Centrale  
01360 Balan  
**06 98 25 38 16**  
[direction@associationleslomes.fr](mailto:direction@associationleslomes.fr)

### Crèche de Leam

249 Chemin des Moines  
01120 Niévroz  
**06 77 36 90 99**  
[lacrechedeleam@live.fr](mailto:lacrechedeleam@live.fr)

### Conseil Départemental de l'Ain PMI (Protection Maternelle et Infantile)

Centre Départemental de la Solidarité  
1820 Grande Rue  
01700 Miribel  
**04 78 55 30 71**

## JOURNAUX

### Bugey-Côtière

205 Grande Rue  
01120 Montluel  
**04 78 06 20 64**  
[www.bugey-cotiere.fr](http://www.bugey-cotiere.fr)

### Le Progrès

310 Route de Genève  
01360 Bèligneux  
**04 72 01 43 80**  
[www.leprogres.fr](http://www.leprogres.fr)

### La Voix de l'Ain

18<sup>bis</sup> Rue Lalande  
01000 Bourg-en-Bresse  
**04 74 23 80 50**  
[www.lavoixdelain.fr](http://www.lavoixdelain.fr)

## JUSTICE

### Tribunal Judiciaire

32 Avenue Alsace Lorraine  
01011 Bourg en Bresse cedex  
**04 26 37 73 00**

## POMPES FUNÈRES

### Marbrerie Rosset

Chemin de Gillard  
01120 Dagneux  
**04 78 06 18 04**

## SCOLAIRE

### Collège Emile Cizain

1 Avenue d'Ostfeldern  
01120 Montluel  
**04 78 06 17 24**

### Groupe scolaire Victor Duruy

Rue Henri Dunant  
01120 Niévroz  
**04 78 06 19 26**

### Institution Saint Louis

(élémentaire et collège privés)  
Rue du Pensionnat  
01120 Dagneux  
**04 72 25 12 50**

### Lycée de la Côtière

270 Chemin du Grand Casset  
01120 La Boisse  
**04 72 25 30**



## SANTÉ

### Hôpital Privé d'Ambérieu

En Pragnat Nord  
01500 Ambérieu en Bugey  
**04 74 38 95 95**

### Infirmières et Soins à l'infini

14 Route de Montluel  
01120 Niévroz  
**06 01 32 29 47**

### Ostéopathe

Vanessa TONDONOTTI  
14 Route de Montluel  
01120 Niévroz  
**06 25 33 72 92**



## SOCIAL

### Mission Locale Jeunes

65 Rue du Tour  
01700 Miribel  
**04 72 88 08 88**  
[accueil.miribel@mljbourg.com](mailto:accueil.miribel@mljbourg.com)

## CAF de l'Ain

des informations sur vos droits accessibles en permanence

• Par INTERNET  
[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

• Sur l'APPLI MOBILE  
Caf - Mon Compte

• Sur TWITTER  
@cafaain

• Par TELEPHONE  
**0 810 25 01 10**  
(0,06 €/min. + prix d'un appel)

• Déclarer en ligne un changement de situation.

• Effectuer une demande de prestation.

• Faire une simulation des droits.

• Consulter vos droits et paiements.

• Obtenir une attestation de droits ou de quotient familial.

• Répondre rapidement à une demande d'informations de votre Caf.

• Connaître les conditions d'attribution des prestations familiales et des aides d'action sociale.

• Disponible gratuitement sur l'Apple Store et Google Play

- Consulter vos paiements.
- Télécharger des relevés et des attestations.
- Gérer vos informations personnelles et les modifier en cas de changement.

• L'actualité et les conseils pratiques de votre CAF

• 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

- Pour consulter votre dossier :
  - date et détail des paiements,
  - état de traitement de votre courrier,
  - demande d'une attestation de paiement.

• du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 16h30

- Pour contacter un conseiller, après avoir saisi votre numéro d'allocataire et votre mot de passe.

Pour consulter les renseignements personnalisés de votre dossier, munissez-vous de votre numéro allocataire et de votre mot de passe personnalisé.

## Accédez au Très Haut Débit

Testez votre éligibilité

Jusqu'à **1 Giga**

Jusqu'à **400 mega**

[www.reso-liain.fr](http://www.reso-liain.fr)

## SOCIAL

### CPAM

1 Place de la Grenouillère  
01015 Bourg en Bresse  
**36 46**

### Antenne locale :

46 Route de Genève  
01700 St Maurice de Beynost

### CCAS

34 Rue Benoît Bressat  
01120 Niévroz

**04 78 06 12 50**

[mairie@ville-nievroz.fr](mailto:mairie@ville-nievroz.fr)

### Centre d'Information Féminin et Familial

100 Place Louis Blériot  
01000 Bourg en Bresse  
**04 74 22 39 64**  
[www.cidff01.fr](http://www.cidff01.fr)

### Maison des Personnes Handicapées

13 Avenue de la Victoire  
01000 Bourg en Bresse  
n° vert : **0 800 888 444**

### Point Accueil Solidarité de la Côtière

85 Avenue Pierre Cormorèche  
01120 Montluel  
**04 72 25 07 99**

## TOURISME

### Office de Tourisme - Le Costellan

Place de la Gare  
01120 Montluel  
**09 75 25 78 54**  
[tourisme@3cm.fr](mailto:tourisme@3cm.fr)  
[www.tourisme.3cm.fr](http://www.tourisme.3cm.fr)

## TRANSPORTS

### Aéroport St-Exupéry

BP 113  
69125 Colombier-Saugnieu  
**0 826 80 08 26**

### Ain Taxi Philip

**06 86 27 89 68**  
[aintaxiphilip@orange.fr](mailto:aintaxiphilip@orange.fr)

### Gare SNCF

Place de la Gare  
01120 Montluel  
**36 35**

### Rivaton Jérôme Taxi

**07 81 81 70 95**  
[jerome.rivaton@gmail.com](mailto:jerome.rivaton@gmail.com)

### TAD de la 3CM

**04 78 98 56 26**  
[3cm@philibert.fr](mailto:3cm@philibert.fr)

**À compter du 30 janvier 2023 le réseau « Solutions transport 3CM » évolue pour mieux répondre aux besoins des usagers.**

## LA LIGNE RÉGULIÈRE « LA COSTELLANE »

Les horaires de la ligne régulière « La Costellane » sont optimisés pour assurer de meilleures correspondances avec les TER en provenance et à destination de Lyon ou d'Ambérieu, en gares de Montluel et de La Valbonne.

HORAIRES MATIN			SOIR		
BÉLIGNIEUX Gare de La Valbonne	7:06	8:06	BÉLIGNIEUX Gare de La Valbonne	18:55	17:53
BALAN Parc de Lyon	7:08	8:08	BALAN Parc de Lyon	17:50	18:00
BALAN Parking covoiturage Revirat	7:09	8:09	NIEVROZ (Stade de la Vallée)	17:53	18:03
DAGNEUX Mairie	7:16	8:16	DAGNEUX Mairie	17:56	18:06
DAGNEUX Gare SNCF	7:17	8:17	DAGNEUX Gare SNCF	17:57	18:07
MONTLUEL Gare	7:20	8:20	DAGNEUX La Côte	17:58	18:08
MONTLUEL Gare (Arrivée)	7:30	8:30	DAGNEUX Les Arènes	17:59	18:10
MONTLUEL Gare (Départ)	7:37	8:37	MONTLUEL Centre	17:52	18:12
MONTLUEL Centre	7:44	8:44	MONTLUEL Centre	17:54	18:14
MONTLUEL Centre	7:47	8:47	MONTLUEL Centre	17:56	18:16
MONTLUEL Centre	7:49	8:49	MONTLUEL Gare	17:57	18:17
DAGNEUX Les Arènes	7:51	8:51	MONTLUEL Gare (Arrivée)	17:59	18:19
DAGNEUX La Côte	7:52	8:52	MONTLUEL Gare (Départ)	18:00	18:20
DAGNEUX Mairie	7:53	8:53	DAGNEUX Mairie	17:42	18:42
MONTLUEL Recyclerie	7:55	8:55	DAGNEUX Mairie	17:44	18:44
NIEVROZ (Stade de la Vallée)	7:57	8:57	BALAN Parc de Lyon	17:50	18:50
BALAN Parc de Lyon	8:00	9:00	BALAN Parc de Lyon	17:51	18:51
BÉLIGNIEUX Gare de La Valbonne	8:05	9:05	BÉLIGNIEUX Gare de La Valbonne	17:53	18:53

De nouveaux arrêts sont également desservis : Recyclerie, MFR de Balan, Route de Lyon 2B et Parking de covoiturage Revirat.

## LE TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD)

Le service de transport à la demande (TAD) fonctionne du lundi au vendredi, de 9h30 à 16h30, sur réservation préalable, pour effectuer le trajet de son choix entre deux points d'arrêts de l'ensemble du réseau « Solutions transport 3CM ».



Trois nouveaux arrêts sont proposés : Les Avoux, Les Viaducs et Les Améthystes.

<p><b>15 SAMU</b> LE SERVICE D'AIDE MÉDICALE URGENT</p> <p>Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, appelé que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins.</p>	<p><b>17 POLICE SECOURS</b></p> <p>Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.</p>	<p><b>18 SAPEURS-POMPIERS</b></p> <p>Pour signaler une situation de péril ou un accident nécessitant des secours ou des pompiers et obtenir leur intervention rapide.</p>	<p><b>112 NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN</b></p> <p>Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.</p>	<p><b>114 NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES</b></p> <p>Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS.</p>
---	--	---	---	---

## ABUSER DE NUMÉROS D'URGENCE NUIT GRAVEMENT À CEUX QUI EN ONT BESOIN.

SOS Amitié : **09 72 39 40 50 / 31 14**

Enfance Maltraitée : **119**

Violences aux femmes : **39 19**

Centre antipoison : **04 72 11 69 11**

APPELS D'URGENCES GRATUITS 24H/24

Enedis (Electricité) : **09 726 750**

GRDF (Gaz) : **0 800 47 33 33**

Suez (Eau) : **09 77 401 130**

# DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNALE SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

**NOTRE COMMUNE EST EXPOSÉE À DES RISQUES MAJEURS,  
ENSEMBLE APPRENONS À LES CONNAÎTRE ET À LES GÉRER...**

## **Détermination des risques et consignes de sécurité selon D.D.R.M. (Dossier Départemental des Risques Majeurs)**

- La commune de Niévroz est confrontée au risque d'inondation pouvant provenir d'une montée des eaux du Rhône et du Cotty en cas de fortes précipitations.
- Riveraine du Rhône, la commune est également concernée par le risque de rupture du barrage de Vouglans situé sur l'Ain, affluent du Rhône (peu probable !).
- Enfin, le risque de transport de matières dangereuses (TDM) est dû au passage de canalisations de gaz souterraines exploitées par gaz de France.

**Ces risques ont conduit la commune à élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.) conjointement avec la Préfecture de l'Ain, le S.D.I.S., la Gendarmerie, le Comité Sécurité de la commune.**

Ce Plan Communal de Sauvegarde a pour objet de définir : l'évaluation des risques, la gestion des situations de crise, les moyens d'alerte et la conduite à tenir, les moyens nécessaires à l'organisation des secours, l'organisation et la documentation pour l'information des populations...

**Plan Communal de Sauvegarde - le DICRIM complet est disponible  
sur le site web de la commune : [www.ville-nievroz.fr](http://www.ville-nievroz.fr) (rubrique Risques Majeurs)**



### **CONSIGNES DE SÉCURITÉ**

#### **En cas d'inondation suite à de fortes précipitations :**

- coupez le courant électrique,
- surélevez tout ce qui peut se détériorer au contact de l'eau (documents, meubles...),
- si la situation l'exige, fermez également le gaz et montez sur les hauteurs (balcons, toits...) afin que les secours puissent vous repérer,
- **en cas d'évacuation** : fermez toutes les ouvertures de votre habitation, prenez avec vous vos objets de valeur et vos papiers.



#### **En cas d'inondation suite à une rupture de barrage :**

- dès l'alerte, évacuez l'habitation en respectant strictement les consignes de sécurité données par la mairie, les services de secours ou la gendarmerie,
- **important** : signalez votre départ afin d'éviter toutes recherches intempestives qui pourraient mobiliser inutilement les services de secours.



#### **En cas de rupture d'une canalisation de gaz :**

- dès l'alerte ou l'apparition de l'odeur de gaz, évitez tout contact électrique,
- éteignez tous les foyers existants (cigarette, cheminée, barbecue...),
- évacuez au plus vite dans le sens contraire du vent sur une distance de 500 mètres au minimum (conformez vous aux prescriptions des services de secours),
- avant de regagner le secteur, attendez les directives des services de secours.

**IMPORTANT :** Si vous n'êtes pas sur place, n'allez pas chercher vos enfants à l'école ou à une autre activité. Informez vous en mairie afin de connaître le lieu où ils ont été transférés !